

AR Prefecture

063-216303537-20260612-2026_06_24-DE

Reçu le 15/06/2026

Publié le 15/06/2026

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm****Nombre de Conseillers**

- en exercice	11
- présents	08
- votants	08
- absents	03
- exclus	0

L'an Deux Mil vingt-six, le 12 juin à 20 h 00

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 08 juin 2026
Date d'affichage : 08 juin 2026

Présents : BOURDON Didier, CARLE Pascal, CONFOLENT Philippe, DESGEORGES Chantal,
GIRARD Carole, MONGHEAL Jean-Luc, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absent(s) :

Absent(s) excusé(s) : ARNAL Brigitte (pouvoir à CONFOLENT Philippe), POUYET Sylvie
(pouvoir à DESGEORGES Chantal), TIXIER Arnaud (pouvoir à GIRARD Carole)

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération 24 - 2026

Objet : DM budget Eau / Assainissement - titres annulés sur exercices antérieurs

Madame le Maire porte à la connaissance des Conseillers que suite à une annulation de titres émis sur un budget antérieur il est nécessaire d'augmenter le compte 673 d'un montant de 400.00 €, la somme prévue de 500.00 € n'étant pas suffisante.

Afin de passer cette écriture il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes :

Commune de Saint Germain l'Herm - 61200 - Budget Eau-Assainissement M49 INSEE 63353

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	400.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général				
		400.00 €		0.00 €

AR Prefecture

063-216303537-20260612-2026_06_24-DE

Reçu le 15/06/2026

Publié le 15/06/2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents
Autorise Madame le Maire à procéder aux différentes écritures.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Le secrétaire

THABOUILLOT Jacques



Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 16/06/2026
et publication ou notification du 16/06/2026

Le Maire

Chantal DESGEORGES

